

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....01^{er} Juin 2012

Présents : M.MADEDU, B.MARIATTE, A.MASSON, P.GALLION, F. CLAUDON, JM.GAUSSURON, MH.CUNIN, D.WEBER, F. MICHALOVITCH, MH CUNIN, JM PIERRET.

Absents : ML. LAUSMANN, A. HERRY

Absents excusés : MP.RICHARD donne procuration à B. MARIATTE

Secrétaire : MH CUNIN

1) Création de deux postes d'agents pour accroissement temporaire d'activité:

L'accroissement temporaire d'activité sur la commune ainsi que la prise de congés annuels des employés techniques ne nous permet pas d'assurer la continuité du travail et de garantir une sécurité optimale, il s'avère donc nécessaire de créer deux postes d'adjoint technique pour besoin occasionnel. Le Conseil Municipal accepte la création de ces deux postes temporaires.

2) Extension du réseau électrique basse tension – parcelle Monchablon:

Afin de procéder au raccord d'une construction future, Rue de Girompaire, il est nécessaire de prévoir une extension du réseau électrique basse tension pour un coût estimé à 2940€ TTC. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet et autorise la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges.

3) Electrification rurale génie civil du réseau téléphonique – parcelle Monchablon :

Monsieur le Maire rappelle le besoin d'effectuer l'enfouissement du réseau téléphonique pour le raccordement d'une parcelle à Girompaire. Le Conseil Municipal vote l'enfouissement RT pour une valeur de 908,96€.

4) Participation au financement des projets de voyage scolaire du collège de Fraize :

Monsieur le Maire propose l'octroi d'une aide financière pour les enfants de Saint-Léonard scolarisés au collège de Fraize. Le Conseil Municipal décide d'octroyer une aide financière de 25 € par enfant à raison d'un voyage par an et par élève.

5) Budget de l'eau- annulation partielle facture d'eau - CCVM:

Suite à une fuite d'eau qui s'est produite à la « colonie Jacques Marest », la CCVM, propriétaire du site, demande à la commune de Saint-Léonard un dégrèvement au niveau de la facturation de la consommation d'eau. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter la délibération à cause d'un manque de d'élément sur le coût réel.

Vu par nous, Maire de la Commune de **SAINT-LÉONARD**.....
Pour être affiché le 15 Juillet 2011 à la porte de la Mairie,.....
Conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 Août 1884.

A.....SAINT LEONARD....., le 05 Juin 2012

**Le Maire,
Marc MADEDU**